LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Pour la propreté urbaine et la quiétude des habitants, la Ville déploie des solutions adaptées afin de lutter contre l'intrusion d'espèces nuisibles ou menaçant la salubrité publique.

Contenu mis à jour le 14.08.24

Consulter le réglement sanitaire départemental

Les numéros utiles

L'association L'abeille de l'Aveyron, cellule frelon

- Téléphone : 06.78.12.19.49 / 06.71.06.08.03
- abeilledelaveyron@gmail.com ou jean-louis.seguret12@range.fr

BIO-NORMES HYGIÈNES

- 06 59 19 33 11
 /
 06 49 37 16 04
- 12100 MILLAU

INS PROPRETÉ

- 05 65 59 03 88
 /
 06 80 28 80 55
- 407 Rue des Hauts du Vivier 12100 MILLAU

ALERTE FRELONS 12

- Ludovic GRES
- 07.66.36.01.73

LE FRELON AVEYRONNAIS

- Antoine DEVIC –
 06 89 78 70 84
- 16 rue des Tendes, 12400 SAINT-AFFRIQUE

NUISIBLE OUT OF

- 06 44 67 90 00
- www.nuisibles-outof.com

ABEILLES PROTECT

- M. Arthur –
 06 23 89 13 91

LES CHOUCAS

La Ville pourra-t-elle effaroucher les choucas qui nichent en centre-ville et dont les fientes maculent les trottoirs ?

La réponse est suspendue à une autorisation des services de l'État (DREAL). Car le choucas est une espèce protégée. Ce qui pose un problème « cornélien » lorsque ce corvidé menace la salubrité urbaine ou, comme en Bretagne, ravage les cultures. La Ville, par son insistance, a obtenu une visite de la DREAL le 4 avril 2023 afin que les services de l'État puissent constater sur place les nuisances causées par la présence massive des choucas. En parallèle à sa demande d'effarouchement des choucas, la mairie va lancer une étude sur les comportements de ces corvidés (par exemple : leur inclination pour les arbres du centre-ville), afin d'élaborer une stratégie qui les éloigne de manière durable.

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Reconnaissables aux cocons qu'elles forment dans les résineux, les chenilles processionnaires dévastent les arbres qu'elles colonisent ; leurs poils libèrent une substance urticante et allergisante, dangereuse pour la santé humaine et animale.

- Sur le domaine public : des systèmes de piégeage sont installés sur tous les arbres résineux.
- En domaine privé, il est conseillé d'installer des pièges sur le tronc de l'arbre infesté, de couper la branche porteuse d'un cocon puis de détruire celui-ci.

LES FRELONS ASIATIQUES

Les pompiers n'interviennent sur le domaine privé qu'en cas de danger imminent : nid de frelons près d'une école, d'un hôpital, à l'intérieur d'une habitation... En l'absence d'urgence, les habitants doivent contacter des sociétés spécialisées dans la destruction des nids de frelons asiatiques.

Au mois d'août en particulier, le frelon va s'attaquer aux ruchers et peut s'inviter à votre table. Le nid peut se trouver maintenant à hauteur d'homme (haie, compteur électrique, sous toit, garage abandonné,...) et également enfoui dans le sol (vieille souche, bouche de caniveau...). Le frelon asiatique protège son nid et cela le rend très agressif.

Il faut donc éviter de s'en approcher et surtout de ne pas chercher à le détruire par ses propres moyens.

- Lorsque le nid se situe sur le domaine public, il appartient à la commune concernée de contacter un professionnel lorsque celle-ci n'a pas de personnel formé à cette pratique.
- Lorsque le nid se situe dans le domaine privé, il appartient au propriétaire de contacter un professionnel pour la destruction.
- Le GDSA12 (groupe de défense sanitaire apicole Aveyron) possède 3 équipes de destruction de nid de frelon à travers le département de l'Aveyron et se déplace gratuitement lorsque l'un de ses adhérents est directement impacté sur son rucher.

Comment piéger le frelon asiatique ?

On piège durant trois périodes :

- Piégeage de printemps (de février à mars) pour capturer les reines fondatrices.
- Piégeage estival pour la capture des ouvrières dans les vergers et dans les ruchers.
- Piégeage d'automne pour la capture des ouvrières et des fondatrices avant le repos hivernal, d'octobre à novembre.

On piège avec des pièges sélectifs :

- On utilise des pièges sélectifs à entonnoir et à grilles d'échappement pour les insectes de petites tailles (ex: piège japonais à dôme, piège beevital, vetopharma Vespa catch select etc.). Les pièges sont placés à hauteur d'homme là où on a observé des frelons.
- L'appât est composé de 1/3 de sirop de fruit rouge, 1/3 de vin (blanc ou rouge), 1/3 de bière (à renouveler chaque semaine).

Renseignements et informations complémentaires :
secretariatgdsa12@gmail.com

LES CHATS ERRANTS

La campagne de stérilisation annuelle commence en février, en collaboration avec la SPA. L'objectif porte sur 80 chats. Ceux-ci, après capture, stérilisation puis identification au moyen d'une puce, sont relâchés sur leur lieu de vie. Cette campagne vise à éviter la reproduction incontrôlée des chats errants, la transmission de maladies aux chats domestiques, et à diminuer l'insalubrité (marquage urinaire…).

LES RATS

- En domaine public : la Ville a entrepris une campagne de dératisation d'octobre à mars. La méthode employée, l'appâtage souterrain, consiste à déposer des produits anticoagulants dans le réseau d'évacuation des eaux usées. Le rongeur qui les ingère meurt d'une hémorragie interne. Cette technique permet de maîtriser les risques éventuels pour la santé humaine.
- En domaine privé : les usagers sont invités à contacter les dératiseurs professionnels.

LA PYRALE DU BUIS

Avec les beaux jours les chenilles de la Pyrale du buis débutent leur cycle de nourrissage et réapparaissent. Les arbustes si caractéristiques de notre territoire peuvent être dévaster par ces chenilles. N'attendez pas les vols de papillons pour intervenir.

Nos préconisations

LES PIGEONS

Les pigeons sont responsables de nombreuses nuisances : bruit, odeur etc.

Des campagnes de dépigeonnage ont lieu plusieurs fois par an pour réduire la population de pigeons dans la Ville.

Le saviez vous ? Un couple de pigeons peut faire jusqu'à une centaine de petits par an. Il est important de ne pas les nourrir !

VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30